

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-035</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2084, rue de la Falaise, secteur Lévis)</b>
<b>Date : Le 26 janvier 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Le 21 janvier 2015, la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) tenait une assemblée publique de consultation relativement au Projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Ce projet de règlement a pour objet l'agrandissement de la zone H2084 à même une partie de la zone H2085.

**Assemblée publique*****Consultation publique sur le Projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Falaise)***

*Le président explique le Projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, les modifications proposées ainsi que leurs effets sur les règlements d'urbanisme de la Ville.*

*Il indique que ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il s'agit d'une disposition contenue à l'article 1 du projet de règlement, tel qu'indiqué au document déposé à l'entrée de la salle.*

*Le président explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de formuler une demande pour que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.*

*Il mentionne qu'un document énonçant les conditions de validité des demandes et les conditions générales pour être considérée comme « personne intéressée » au sens de la loi est disponible à l'entrée de la salle.*

*Il invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à le faire.*

*Une citoyenne demande si l'entrée en vigueur du projet de Règlement entraînera une perte de visibilité vers la rive Nord pour les résidents situés du côté sud de la rue de la Falaise. Le président répond que non.*

**Recommandation**

Les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville l'adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-12-28 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 décembre 2015.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

N/A

**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts                      Impacts                      2016                      2017                      2018  
 N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non  
 Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :  
Commentaires

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants                      2016                      2017                      2018

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non  
 Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire *PW* Date : 25 / 01 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-12-28.

**Liste des pièces jointes :**

Préparé par : Lynda Rainville, urbaniste      Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme		
Recommandé par : <u><i>Lynda Rainville</i></u>		
<u><i>PW</i></u> Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	<u><i>gestionsnaire de projets communautifs</i></u> Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	 Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : <u><i>[Signature]</i></u>		Date : <u>2016 / 01 / 25</u>

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2016 / 02 / 01